

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2023-528

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon, le 14 août 2023 :

Règlement numéro 2023-528 concernant la création de l'espace multifonctionnel La Grandmontoise ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter que le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réaménagement de l'église de Saint-Gédéon en espace multifonctionnel et que des contributions financières seront appliquées à ce projet pour un montant total de 1 224 144 \$, incluant celle du Conseil du Patrimoine religieux du Québec pour 900 000 \$, ainsi que l'Agence de développement économique du Canada qui contribue à la hauteur de 224 144 \$ et le Fonds du Grand Mouvement Desjardins pour un montant 100 000 \$.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 185 646 \$ pour les fins du présent règlement.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 23 octobre 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au 208, rue De Quen ainsi que sur le site internet de la municipalité, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Gédéon, ce 13 novembre 2023.



Claudie Lambert
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 16 h le 13 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 13^e jour de novembre de l'an deux mille vingt-trois.



Claudie Lambert,
Directrice générale, greffière-trésorière